

**ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE  
DALHEIM**



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE ÉCHEVINAL

Séance du 16 septembre 2020

Membres présents: M. HEISBOURG Joseph, bourgmestre, M. DICKEN Nicolas, échevin, M. MANGEN Luc, échevin, Mme RASSEL Romaine, secrétaire ff

Membres absents: a) excusé: /  
b) sans motif: /

Objet: Règlement de circulation à caractère temporaire dans les rues "Waldbriedemeserstrooss" et "Kettengaass" à Dalheim

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu que le parcours du SKODA Tour de Luxembourg passera les rues "Waldbriedemeserstrooss" et "Kettengaass" à Dalheim le jeudi 17 septembre 2020 nécessitant d'interdire le stationnement sur les deux côtés des rues précitées.

Considérant qu'il y a lieu de prendre à cette occasion toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité publique.

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques telle qu'elle a été modifiée par la suite et notamment par la loi du 06 juillet 2004.

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié par la suite.

Vu la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale.

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

**ARRÊTE u n a n i m e m e n t**

**Art.1°:** Le jeudi 17 septembre 2020 de 11:00 heures à 15:00 heures le stationnement est interdit sur les deux côtés des rues "Waldbriedemeserstrooss" et "Kettengaass" à Dalheim sur tout le tronçon situé entre la limite du périmètre d'agglomération de la localité de Dalheim et le croisement avec les rues "Waaasserkloop" et "Wenkelhiel" (signalisation routière C18 "stationnement interdit").

**Art.2°:** Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

En séance à Dalheim, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Dalheim, le 16 septembre 2020

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire ff,